



Code d'éthique pour l'observation et la photographie d'oiseaux

La plupart des ornithologues sont des personnes sensibilisées à l'environnement, au respect des lois, et au bon vivre-ensemble. Dans cette optique, le Regroupement QuébecOiseaux a adopté un code d'éthique visant à concrétiser ces valeurs.

En tant qu'adepte d'observation ou de photographie d'oiseaux, je m'engage à respecter les principes éthiques suivants afin de protéger les oiseaux et leurs habitats et de préserver la réputation du loisir ornithologique...

Respect des oiseaux et de leur habitat

- Je m'engage à observer ou photographier les oiseaux de manière à éviter le dérangement et toute perturbation de leur comportement naturel, avec un souci du bien-être des sujets. Je maintiens une distance adéquate afin d'éviter tout stress inutile et m'abstiens d'utiliser des enregistrements sonores.
- J'évite de perturber la flore et la faune locales. Je demeure sur les sentiers désignés et préserve les zones sensibles.
- Je réduis mon empreinte environnementale et j'adopte des pratiques durables à cette fin, comme privilégier le covoiturage et d'autres moyens de transport écologiques pour me rendre sur les sites d'observation.
- Je favorise la cohabitation avec les oiseaux en réduisant les menaces comme les collisions avec les fenêtres et la prédation par les chats. Si j'utilise des mangeoires ou des niochirs, je m'assure d'un emplacement sécuritaire et d'un entretien adéquat.

Respect de la communauté ornithologique

- Je fais preuve de courtoisie, autant sur les lieux d'observation que sur les réseaux sociaux. Je respecte les champs d'intérêt et les niveaux de compétence des autres observateurs et photographes d'oiseaux.
- Je contribue positivement à la communauté ornithologique en partageant mes connaissances et expériences. Je participe à des activités de science participative et soutiens les efforts de recherche et de conservation.
- Je fais preuve de discernement avant de diffuser la présence d'un oiseau et j'évalue si l'oiseau ou le site peut tolérer le dérangement causé par une affluence. En tout temps, je protège les espèces sensibles en ne divulguant pas publiquement leur localisation précise.

- Si j'observe des comportements dommageables, je fais connaître les recommandations de ce code d'éthique avec tact et courtoisie.

Respect des lois et de la propriété

- Je me familiarise avec l'ensemble des lois et règlements régissant les activités là où j'observe ou photographie les oiseaux, et je les respecte.
- Je ne pénètre pas sur une propriété privée sans l'autorisation du propriétaire et n'obstrue pas les voies publiques.
- Je fais preuve de civisme et respecte les préférences des habitants du secteur.
J'entretiens des rapports positifs et je communique mes observations aux propriétaires.